Commune de Cessey Sur Tille

CANTON DE GENLIS. 21110

Tél : 03 80 47 28 66

e-mail : mairie-cessey@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU mardi 5 mars 2024

L'an 2024, le 5 mars à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de Jean Pierre COLOMBERT.

Etaient présents : MM CARRILLO Eloïse, GALAND Pascal, KAUFMANN Jean-Michel, GUILLAUMOT Cédric, CAILLOT Françoise, FOURNIER Mauricette, JACOTOT Claire, GUIGNIER Patrick, GUIGNIER Laurent, RUGINIS Loïc, REMY Jérôme, RAMEAU Sandrine.

Excusée : SANCHEZ Myriam.

Madame Eloïse CARRILLO a été élue secrétaire.

1 – CHOIX ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES DU VESTIAIRE DU STADE

Monsieur le Maire rappelle les dégradations des portes suite à l'effraction des vestiaires du stade de foot en octobre 2023. Les différents devis de rénovation des portes sont présentés.
Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'entreprise PILLARD Lionel (PMA), le moins disant, pour un montant de 11 660.00€ HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE - DELIBERATION MODIFICATIVE

Monsieur le maire expose que la délibération du 18 décembre 2023 relative à la mise à disposition de la salle polyvalente à la communauté de communes doit être modifiée.
En effet, il convient de préciser que la mise à disposition se fera en contrepartie du paiement des frais de fonctionnement dont le montant est défini à l'article 4.2.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider cette modification.

3 - COMPTE DE GESTION BP COMMUNE 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2023 du Centre de Gestion Comptable d'AUXONNE qui présente les mêmes résultats que le Compte Administratif 2023.

4 – COMPTE ADMINISTRATIF BP COMMUNE 2023

Après que le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal discute et vote le compte administratif 2023 avec 12 voix Pour :

Compte administratif 2023

Résultat de l'exercice :

Fonctionnement	* Dépenses	337 612.03 €
	* Recettes	411 714.66 €
	* **Excédent**	**74 102.63 €**
Investissement	* Dépenses	81 885.97 €
	* Recettes	349 623.95 €
	* **Excédent**	**267 737.97 €**

Résultat de clôture de l'exercice 2023

Fonctionnement	**Excédent**	330 002.67 € (255 900.04 exc fct 2022+ 74 102.63 € exc fct 2023)
Investissement	**Excédent**	51 999,78 € (-215 738.20€ deficit inv 2022+ 267 737.98 € exc inv 2023)

5 –AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE DU BP COMMUNE 2023

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,
Après avoir approuvé le Compte Administratif 2023, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 330 002.67 € (résultat clôture année 2022 + excédent de fonctionnement année 2023),
Constatant que le solde des restes à réaliser d'investissement pour l'année 2023 présente un solde de 0.00€,
Constatant que le dit Compte Administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement entraînant un excédent de 51 999,79 €,

- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2024
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) de 0.00€,
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 330 002,67 €,
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) pour 51 999.78 €

6 – COMPTE DE GESTION BA LOTISSEMENT SARAZIN 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2023 du Centre de Gestion Comptable d'AUXONNE qui présente les mêmes résultats que le Compte Administratif 2023.

7 – COMPTE ADMINISTRATIF BA LOTISSEMENT SARAZIN 2023

Après que le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal discute et vote le compte administratif 2023 avec 12 voix Pour :

Compte administratif 2023

Résultat de l'exercice :

Fonctionnement	* Dépenses	74 540.24 €
	* Recettes	74 540.24 €
	* **Excédent**	**0.00 €**

Investissement	* Dépenses	74 540.24 €
	* Recettes	0.00 €
	* **Déficit**	**74 540.24 €**

Résultat de clôture de l'exercice 2023

Fonctionnement	**Excédent**	0.00 €
Investissement	**Excédent**	4 459.76 € (79 000€ exc Inv 2022+ -74 540.24 € déficit inv 2023)

8 –AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE DU BA LOTISSEMENT SARAZIN 2023

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,
Après avoir approuvé le Compte Administratif 2023, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 0.00€,
Constatant que le solde des restes à réaliser d'investissement pour l'année 2023 présente un solde de 0.00€,
Constatant que le dit Compte Administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement entraînant un excédent de 4 459.76 €,

- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2024
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) de 0.00€,
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 0.00 €,
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) pour 4 459.76 €

9 – ACHAT KIT MULCHING

Mr le Maire expose qu'il est nécessaire d'acheter un kit mulching afin d'équiper le tracteur John Deere. Cet investissement permettra d'éviter la projection d'herbe sur la chaussée lors des tontes.
Le devis s'élève à 481.33€ H.T installation comprise.
Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de 481.33€ HT pour l'achat d'un kit mulching.

10 – PREAU SARAZIN : ENDUIT & AMENAGEMENTS DES ABORDS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du préau et d'aménagement des abords.
Monsieur le Maire rappelle que le projet initial portait sur la transformation d'un bâtiment de stockage attenant à la salle des fêtes en préau afin d'offrir aux usagers de la salle un espace extérieur couvert avec terrain aménagé et sécurisé.
Après avoir réalisé les travaux de réfection de la toiture, la mise à niveau du sol et les enduits extérieurs, il convient de réaliser les enduits intérieurs et le percement de 2 portes. Pour l'aménagement et la sécurisation de l'espace attenant à la salle polyvalente, il est prévu la mise en place d'un portail coulissant et d'un portillon, la fourniture d'une clôture, et la plantation d'arbres et de haies.
Le montant total des travaux est estimé à 44 878,00€ HT.

Le plan de financement est le suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicitée	44 878.00	25.5 %	11 444.00
CR-ENVI	Sollicitée	44 878.00	54.5 %	24 459.00
			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES		44 878.00	80 %	35 903.00
Autofinancement		44 878.00	20 %	8 975.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation du préau et d'aménagement des abords pour un montant de 44 878.00€ HT,
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Régional dans le cadre du dispositif « Espaces Nouveaux, Villages Innovants » (ENVI),
- **SOLLICITE** l'Etat dans le cadre de la DETR,
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus,
- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- **ATTESTE** de la propriété communale du bâtiment situé 2 rue Sarazin.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour solliciter les demandes de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

11 – TRAVAUX DE VOIRIE TREGE DU MOULIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection sont nécessaires sur une partie du Trège du Moulin.
Afin de capter l'eau de pluie sur les trottoirs, les travaux consistent à réaliser 6 puits perdus d'une profondeur de 2m. Les trottoirs existants seront repris par un enduit bicouche. La chaussée sera rénovée en enrobé.
Le coût global de cette opération est estimé à 40 678.40€ HT.
Au titre du plan Marshall-voirie communale, compte tenu du coût et de l'intérêt pour le service apporté aux usagers, le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Départemental.
Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux de réfection du Trège du Moulin pour un montant de 40 678.40€ HT
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Plan Marshall - Voirie Communale Côte-d'Or à hauteur de 30 % de la dépense subventionnable, des amendes de police
- **DEFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Conseil Départemental	Sollicitée	40 678.40	40 678.40	30 %	12 203.52€
Amendes de police	Sollicitée	40 678.40	40 678.40	20 %	8 135.68€
Autre (à préciser)					
TOTAL DES AIDES				**50** %	20 339.20€
Autofinancement			20 339.20€	50 %	20 339.20€

- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

12 – CHOIX D'UN CABINET D'ARCHITECTE POUR LE BATIMENT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire rappelle le projet de bâtiment scolaire. Il convient de retenir un cabinet d'architecte afin d'établir une étude préliminaire. Monsieur le Maire présente les différents devis.
Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir le cabinet Architude pour un montant de 10 000.00€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

13 – PREPARATION BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur Le Maire présente les différents investissements qui seront inscrits au budget d'investissement de 2024.
Les travaux de voirie, la création du city-park et l'aménagement des abords du préau sont déjà délibérés. Ils seront repris au budget d'investissement.
Une partie des investissements doivent être inscrits suite aux différents sinistres subit par la commune :

- Toiture du lavoir
- Remplacement matériel atelier
- Remplacement des portes du vestiaire du stade.

Il sera également inscrit la création du site internet, le remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente par de l'éclairage led, une porte sécurisée pour l'atelier, des volets roulants pour l'école maternelle, ainsi que les travaux programmés dans la forêt avec l'ONF.

La route de Labergement-Foigney ainsi que la rue des Longeroies feront l'objet d'une étude et de demandes de subventions. Les travaux pourraient être engagés en 2025-2026.
La rénovation de cette route sera étudiée conjointement avec la commune de Labergement-Foigney.

14- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Nettoyage de Printemps : Le Conseil Municipal retient le samedi 30 mars. Rendez-vous à 14 heures sur la place. Un goûter sera offert aux participants à l'issue de l'après-midi.
- La chasse aux œufs est programmée le 31 mars à partir de 11h00.
- Les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024.
- Le 8 mars une réunion du CMJ est organisée afin de faire le bilan du voyage au Sénat et d'organiser le renouvellement du CMJ.
- Le résultat du recensement de la population est connu : La commune compte 643 habitants soit 30 habitants de plus que lors du précédent recensement.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 2 avril 2024 à 20h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

Vu pour être affiché le 11/03/2024 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A CESSEY SUR TILLE, le 06/03/2024
Le Maire, **Jean-Pierre COLOMBERT**

MAIRIE de CESSEY-SUR-TILLE 21110 (Côte-d'Or)